

Séance extraordinaire du 19 décembre 2011

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue le lundi 19 décembre 2011, à 20 h 35 au 1260, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller.

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 heures 35 (20 h 35) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2011-12-419

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Embauche de chauffeurs occasionnels
4. Modification - Dispositions concernant le stationnement dans les rues de la municipalité
5. Période de questions
6. Fermeture de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Embauche de chauffeurs occasionnels

CONSIDÉRANT que la municipalité avait embauché par sa résolution 2011-11-352, le 7 novembre 2011, quatre (4) chauffeurs occasionnels pour effectuer le déneigement des chemins;

Séance extraordinaire du 19 décembre 2011

CONSIDÉRANT que la municipalité doit s'assurer d'avoir la disponibilité de conducteurs en nombre suffisant pour effectuer le travail d'une façon adéquate et que, présentement, elle constate un manque de ressources à ce niveau;

2011-12-420

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche les conducteurs occasionnels suivants qui seront affectés au déneigement :

- Jean-François Grenier
- Dave Carrier

Il s'agit de postes occasionnels, sur appel, et la classification est ouvrier spécialisé classe I (chauffeur). Cette classification inclut aussi la classe « journalier ». Advenant des besoins aux travaux publics en général, cet ajout à la liste des postes occasionnels pourra aussi être utilisé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Modification - Dispositions concernant le stationnement dans les rues de la municipalité

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 295, par. 7^o, du Code de sécurité routière et conformément au règlement 393-2010, article 3, de cette municipalité, la municipalité peut fixer par résolution les limitations en matière de stationnement dans les rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT les pouvoirs consentis aux officiers et/ou aux agents de la paix par les dispositions du règlement 393-2010 de cette municipalité;

2011-12-421

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil détermine les limitations en matière de stationnement dans les rues de la municipalité comme suit :

STATIONNEMENT AUTORISÉ 10 MINUTES – Du lundi au vendredi, entre 7h et 9h et entre 15h et 18h.

Sauf en période hivernale, du 15 novembre au 1^{er} avril, de 23h à 7h, et en période de déneigement.

Nom de la rue	Localisation ou début de l'autorisation	Distance ou Limite de l'autorisation
Du Couvent	Du côté nord seulement après les premiers 60 m de l'intersection avec la rue Principale.	Sur une distance de 50 m

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Période de questions

Début : 20 h 39
Fin : 20 h 39 (pas de question)

Séance extraordinaire du 19 décembre 2011

6. Fermeture de la séance

2011-12-422

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, appuyé de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 40.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale & Secrétaire-trésorière